

DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE
Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

SEANCE DU 7 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le 7 juillet à 19H45, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêle sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : M. C.de BALORRE- V.MARQUES- R.RILLET- C.NOLLET- M.BRACKE- R.COLLETTE- B.LIBERT- JM.VALLET- R.DENIS- F.MICHEL- M.SALMON- F.BRESSON- J.GERMOND- R.HERBRETEAU-C.BOHAÏN- T.BAUCHERON- D.BOURBAN- A.PERRAULT- P.ROUILLARD- B.METAYER- R.ADAMIEC-.J.BRULARD- A.BELLOCHE- B.LECONTE- F.RATTIER- R.DIAZ

Absents excusés : -G.de la FERTE- M.FLERCHINGER- D.VALLET- C.PETITEAU- D.MAUX- MF.DESVERGNES- P.LAWSON- C.DESMORTIER- M.BELLOCHE- B.DETROUSSEL- S.FOSSEY- C.DUPOUIS- A.COTREL- P.CAPRON- H.LEVESQUE- E.GOUELLO- G.POTTIER-

Absents représentés : F.BERRIER a donnée pouvoir à R.ADAMIEC

Mr BOURBAN Didier est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 26 Votants : 26 Abstention : 0 Contre : 0

Proposition répartition du FPIC 2016

Suite à la notification par les services préfectoraux de l'Orne en juin 2016 du montant total du Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales pour l'ensemble intercommunal CDC Vallée de la Haute Sarthe d'un montant de 248 829 € (montant de droit commun : part EPCI . 215 543 € + part communes membres : 33 3286 €), les élus ont décidé de retenir la répartition de droit commun pour 2016.

Délibération n° 2016-0707-0-2
Autorisation de signer une convention-numérisation du cadastre avec le Conseil
Départemental de l'Orne et les partenaires associés

- Vu la proposition du Conseil départemental de l'Orne de lancer un marché relatif à la numérisation du territoire de la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe (13 communes de l'ex CDC du Pays Courtomer) avec une prise en charge de 50% du coût de cette numérisation, Mr le Président propose au conseil de donner son accord et de délibérer pour l'autoriser à signer cette convention qui définit les conditions des prestations.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE la proposition telle que présentée ci -dessus,
- et AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Délibération n° 2016-0707-1-1
Lotissement en accession à la propriété « La Grillère » au Mêle/Sarthe : vente d'une bande de terrain à Mme et Mr Loisel

Mr Perrault, Président de la commission « Habitat et Aménagement du Cadre de vie » rappelle au conseil que Madame et Monsieur Etienne LOISEL souhaitent se porter acquéreurs d'une bande de terrain, cadastré section AB 413 situé sur le lotissement « La Grillère » au Mêle/Sarthe, soit 285 m² et propose de vendre ladite parcelle au prix de 13,54 € avec tva à la marge, soit un total de 3 858,90 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE la proposition telle que présentée ci-dessus,
- PRECISE que :
 - les frais annexes afférents à cette vente seront à la charge des acquéreurs,
 - que les crédits sont inscrits au budget annexe de la Cdc « Lotissement La Grillère » 2016 n°626 00
- CHARGE l'Etude de Maître Rousseau, notaire au Mêle, de procéder à la vente
- AUTORISE Monsieur le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer toutes pièces relatives à cette transaction.
- VOTE la dissolution du budget annexe « Lotissement la Grillère » n° 626 00, après la finalisation de cette transaction, et le transfert de l'actif et du passif au Budget Principal de la CDC VHS n°600 00.

Délibération n° 2016-0707-2-1
Pouvoir donné au Président pour signer le contrat de renouvellement de Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne : budget principal CDC VHS 2016 n°600 00

- Vu la date d'expiration de l'actuel contrat de Ligne de Trésorerie Interactive n°96 15 142 111 signé par la collectivité avec la Caisse d'Epargne Normandie, Monsieur Bourban, Vice-Président chargé de la commission « Finances » propose au conseil de délibérer pour donner pouvoir à Monsieur le Président, pour signer les actes et l'ensemble des documents relatifs au contrat de renouvellement de ligne de trésorerie interactive d'un montant maximum de 1 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Normandie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition formulée ci-dessus
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer les actes et l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Délibération n° 2016-2-2 DM1 :
Décision Modificative n°1/2016 Budget 60500 Maison des Apprentis et Stagiaires :

Vu le Budget primitif 2016 adopté le 12/04/2016,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la

décision modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	002	002		10 970,85 €
Fonctionnement	023	023	10 970,85 €	
Investissement	021	021		10 970,85 €
Investissement	001	001		- 10 970,85 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section de fonctionnement à 10 970,85 €.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2016-001 :
Décision Modificative n° 1 / 2016 DM1 EAU

Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 15/03/2016,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	041	2762 -		44 528,18 €
Investissement	041	2315		44 528,18 €

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 02/08/2016 et de sa publication le 08/08/2016

Délibération n° 2016-002 : Décision Modificative n° 2 / 2016
DM2 CREDITS SUPPLEMENTAIRES OM 60400

Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 15/03/2016,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 2 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	21	2188	30 000,00 €	
Investissement	16	1641		30 000,00 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section d'investissement à 30 000,00€.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 08/08/2016
et de sa publication le 08/08/2016

Délibération n° 2016-0707-2-5
Ligne de Trésorerie Interactive : budget principal CDC VHS 2016 n°600 00

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 07/07/2016 donnant pouvoir à Monsieur Christophe de BALORRE, Président, pour signer les actes et l'ensemble des documents relatifs au renouvellement de la Ligne de Trésorerie Interactive

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

Décide :

Article -1.

De contracter, auprès de la Caisse d'Epargne Normandie, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de

la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 1 100 000,00 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 1 100 000,00 Euros
- Durée : un an
- Taux de référence des tirages : index EONIA + marge de 1,40 %.
-
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 1 100 €
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0,25 %.

Article-2-

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute-Sarthe, procédera sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie

Article -3-

De conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Didier Bourban, 2^{ème} vice-Président chargé « des finances » pour signer les actes et ensemble de documents relatifs à ce dossier, en l'absence du Président.

Délibération n° 2016-0707-3-1
Création de postes d'aide à l'emploi : CUI

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'ouvrir à compter du 1^{er} septembre 2016 différents contrats « d'Aide à l'emploi » de type CAE/CUI.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la création de 2 postes en contrat CUI à raison de 35 heures par semaine.
- EMET un avis favorable à la création de 2 postes en contrat CUI à raison de 20 heures par semaine.
- CHARGE Monsieur le Président ou Vice-présidents en son absence à signer toutes pièces relatives à ces affaires.

Délibération n° 2016-0707-3-2
Remboursement de frais kilométriques à un stagiaire

Monsieur le Président propose au conseil de délibérer pour rembourser les frais kilométriques engagés en juin 2016 par Monsieur Damien LAUNAY – domicilié 16 rue Maurice Gérard – 61170 Le Mêle/Sarthe, stagiaire dans la collectivité, avec son véhicule personnel (Clio 6 CV), soit pour 138,60 km x 0,32 € : la somme de 44,34 €, pour les besoins du service.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE la proposition telle que présentée ci –dessus et précise que le décompte détaillé des frais sera joint au remboursement.

Délibération n° 2016-0707-7.1
Convention ECO TLC : autorisation donnée au Président de signer cette convention

Mr le vice Président en charge de la Commission « Environnement » présente au Conseil les conditions de la convention visée en objet et propose au Conseil d'autoriser le Président à signer cette dernière.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

AUTORISE Mr le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2016-0707-7.2
Budget Ordures Ménagères n°60400- 2016 : Acquisition d'une remorque pour les déchets verts à la déchetterie du Mêle

Monsieur le Vice- Président chargé de la commission « environnement –ordures ménagères » propose au conseil de délibérer, pour l'acquisition d'une remorque pour les déchets verts pour la déchetterie du Mêle.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil :

DECIDE l'acquisition d'une remorque Monocoque TRAILER 16 AGRAM essieu fixe

ACCEPTE le devis de la société AGRAM pour un montant de 16 789.00€ HT soit 20 146.80€ TTC.

PRECISE que ces dépenses seront prévues au compte 2188 (Investissement) du Budget annexe OM 2016 n°604 00 et seront financées par un emprunt.

AUTORISE Monsieur le Président à lancer une consultation pour un emprunt de 50 000€ (achat d'une remorque déchets verts + conteneurs OM et tri sélectif).

Délibération n° 2016-0707-8.1
Contrat AEOS LECORPS pour la dératisation STEP COURTOMER : autorisation donnée au Président de signer ce contrat

Mr le vice Président en charge de la Commission « Eau et assainissement » présente au Conseil les conditions du contrat n° 001461 visée en objet et propose au Conseil d'autoriser le Président à signer ce dernier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer ce contrat n° 001461 et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2016-0707-9-1
Vote d'une subvention exceptionnelle auprès de l'association du restaurant d'Hauterive, Ménil-Brout, Neuilly-le-Bisson : budget principal CDC VHS 2016 n°600 00

- Vu le transfert de la compétence cantine à la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe
- Vu la démarche de clôture du compte bancaire en cours par l'association de gestion du restaurant d'enfants d'Hauterive, Ménil-Brout, Neuilly-le-Bisson présentant un déficit de 77 €89 et le précédent encaissement en 2015 par la CDC du solde de tout compte, Mr le Vice-Président de la commission « Scolaire- Enfance- Jeunesse » invite le conseil à voter une subvention exceptionnelle en 2016 de 77,89 € à cette association.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VOTE une subvention exceptionnelle de 77 € 89 à l'association de gestion du restaurant d'enfants d'Hauterive, Ménil-Brout, Neuilly-le-Bisson pour solde de son compte bancaire,
- précise que la somme sera versée au budget principal de la CDC VHS 2016 n°600 00.

Délibération n° 2016-0707-9-2
Signature d'une convention de formation professionnelle avec CEMEA Basse-Normandie « BPJEPS Activités Physiques pour Tous »

Mr le Président en charge de la Commission « Scolaire Enfance Jeunesse » propose au conseil d'autoriser Mr le Président à signer une convention de formation professionnelle en alternance intitulée « BPJEPS - Activités Physiques pour Tous » 2016-2017 avec CEMEA Basse-Normandie concernant l'agent coordonnateur enfance jeunesse en « contrat emploi d'avenir ». Il porte à la connaissance des élus membres du Conseil les caractéristiques de cette convention :

- formation entre le 29/08/2016 au 14/12/2017 représentant un volume total de 1050 heures dont 600 heures en centre de formation et 450 heures minimum au sein de l'entreprise,
- coût total : 6 800 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer la convention visée en objet,
- SOLLICITE le co-financement de la Région Normandie à hauteur de 70%
- CHARGE Mr le Président de toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.